

Economie. Une reprise par les collectivités est elle possible ?

Maintenir industrie et emplois

■ La piste explorée depuis quelques mois par les salariés, les représentants de la région, du département et de la Communauté de Commune Comtat Ventoux (CoVe) va en tout cas dans ce sens. Collectivités et représentants des salariés et du syndicat CGT ont fait le point sur les informations qu'ils ont en commun, jeudi soir au conseil général. Des informations, qui ne permettent pas de savoir si le portage par les collectivités va être possible. Pour Pierre Meffre, maire de vaison et conseiller Régional, « Nous ne connaissons pas encore le prix de cession de Schweitzer Mauduit. Mais nous voulons aller vers un financement par nos trois collectivités permettant de rendre la CoVe propriétaire du site, permettant ensuite dans le cadre d'une reprise des papeteries de discuter avec d'éventuels candidats, ou d'aller vers un projet industriel. » Si le problème du coût est posé, c'est que malgré une estimation de liquidation faite par Mauduit qui met à 3,7- 4 millions d'euros la valeur comptable de l'entreprise, l'industriel semble vouloir faire monter les enchères. « Nous devons obtenir des informations de l'Etat comme le coût de la dépollution à prendre en compte, nous ne les avons pas », dira Xavier Bernard conseiller général du canton. Pour M Bodon, représentant de la Cove, le portage reste quand même lié « à un repreneur. La mission de vaucluse Développement est toujours de trouver un repreneur qui maintienne

plusieurs dizaines d'emplois. En l'état il ne reste en lice que Blo-syntec. » Une information confirmée par Michel Fullet pour Vaucluse Développement « Nous attendons maintenant un prix et de savoir si Mauduit a vraiment la volonté de vendre. » une information et une volonté qui devraient se découvrir lundi matin « lors d'un rendez vous avec le PDG Europe du groupe à Quimperlé ». Les élus du personnel et les représentants de la CGT sont plus offensifs. Pour Thierry Georges de l'UL CGT de Vaison, « la valeur liquidative de 3,7 millions correspond à une volonté au moment de la liquidation de faire des économies, c'est une valeur déclarée aux impôts... maintenant Muduit voudrait aussi se rembourser partiellement le plan social... » S'il se félicite d'être aux côtés des collectivités, il constate « il manque l'Etat autour de la table, les seuls qui peuvent faire pression sur l'industriel. » Pour un autre syndicaliste, représentant du personnel, « si Mauduit a déprécié le site comme elle a fait, c'est qu'ils ne veulent pas vendre. Mais ils feraient volontiers une plus value. » Si tous s'accordent à dire que l'Etat pourrait intervenir dans le dossier et accélérer les choses, pas question en tout cas de laisser Mauduit faire une opération immobilière sur le site « Nous avons par contre les moyens de nous opposer à ça », dira le représentant de la CoVe.

c.c



Les syndicalistes et les élus d'accord pour un maintien d'une industrie

Comprendre

■ DE QUOI S'AGIT IL ?

Valeur liquidative : c'est une que l'on obtient en liquidant rapidement les actifs de l'entreprise. En général c'est une valeur basse car la vitesse de réalisation de la vente des actifs prévaut sur la maximisation du prix de vente. Elle sert souvent pour estimer la valeur de l'actif d'une entreprise au bord du dépôt de bilan. La valeur des capitaux

propres d'une telle entreprise dans une optique valeur liquidative est le plus souvent négative compte tenu des dettes.

■ LA VALEUR DE CESSION

Dans le cas de Mauduit aujourd'hui, il ne s'agit plus de liquider. Mais la valeur liquidative de l'entreprise est la seule qui a fait l'objet d'une expertise, et que les collectivités connaissent à ce jour.

La Provence du 12 décembre:

MALAUÈNE

Papeteries : l'opération de la dernière chance à Quimperlé

La réunion consacrée hier, dans les locaux de la CoVe, à la revitalisation du site des papeteries de Malaucène a été tendue. Élus, État, direction et délégués de la CGT devaient discuter de la signature d'une convention entre l'État et le groupe Schweitzer-Mauduit (SWM) pour la revitalisation du site, comme la loi le prévoit en cas de cessation d'activité.

Mais pour la CGT, il était question avant tout d'évoquer la reprise du site. "On n'a même pas achevé le plan de revitalisation pour la machine à papier et on commence celui-là, disait après coup Thierry Georges (Union locale CGT de Vaison), ça ne veut rien dire!" Pour l'État, c'est "une opération légale qui doit permettre la création d'autant d'emplois que ceux détruits par la fermeture du site". SWM doit verser 1 M€ environ.

Après de vives discussions, une soixantaine de salariés ont envahi la salle pour clamer leur colère. "Je comprends leur exaspération", a commenté hier Dominique Bodon, vice-président de la CoVe et maire de Malaucène. "Ils en ont marre de se faire



Les salariés des papeteries, comme en août dernier, ont crié leur ras-le-bol devant les attermolements de leur direction. /PHOTO C.H.

balader", disait Pierre Meffre, conseiller régional. M. Bodon voyait néanmoins un aspect positif à cette réunion: "Les collectivités ont mandaté Vaucluse développement pour se rendre en délégation à Quimperlé. J'espère qu'ils vont avoir tous les renseignements dont ils ont besoin". Au siège du groupe, la déléga-

tion va essayer lundi d'obtenir le vrai prix de vente du site auprès du directeur financier Europe. Selon le DRH du groupe, présent hier, il s'établirait entre 3,5 et 12,5 M€. Intenable selon Pierre Meffre: "Le prix fort, c'est en tenant compte des carnets de commandes, du fonds de commerce...". Or l'acti-

UN ENGAGEMENT

En ce qui concerne la revitalisation, 30 % seulement du fonds de revitalisation sont affectés pour la reprise du site, le reste état "saupoudré" sur le bassin d'emploi d'Orange-Carpentras. Les présidents des Conseils régional et général vont écrire au ministre de l'Industrie, Christian Estrosi, et au préfet pour que la somme de 100 % soit affectée à la reprise du site. "Le portage, nous le ferons, a dit M. Bodon, on s'est engagé. Derrière, il faut un projet industriel." Vaucluse développement a été mandaté aussi pour étendre ses recherches d'un repreneur à d'autres industries.

tivité a cessé en avril dernier!

Il restera à Vaucluse développement à rechercher des repreneurs pour que les collectivités puissent appuyer l'acquisition du site. "L'État veillera à la bonne exécution de cette mission", a souligné Marie-Gabrielle Philippe, sous-préfet.

Christian GRAVEZ